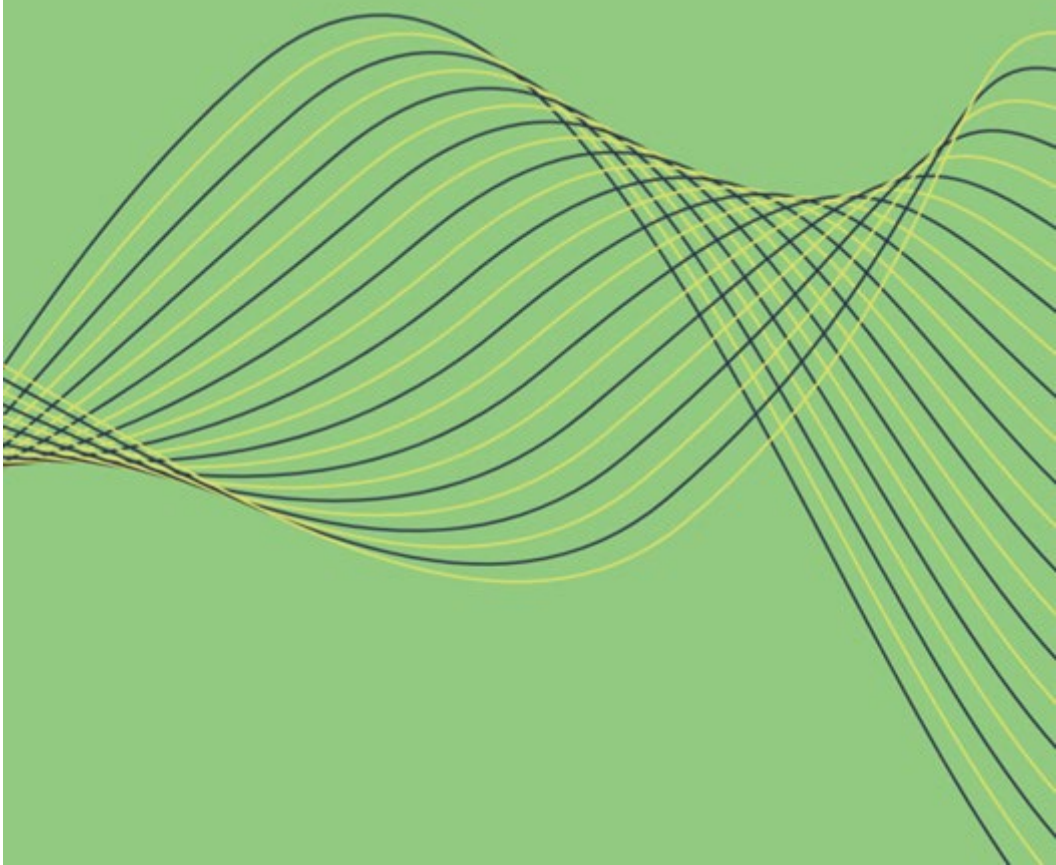


**Nous Avons reçu  
un diagnostic de  
TSA :  
Et Maintenant ?**





## Table des matières

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| Déclaration générale .....                                               | 1  |
| Services pour les enfants et les familles ayant des enfants autistes.... | 3  |
| Vue d'ensemble .....                                                     | 4  |
| Services pour les enfants de la naissance à 5 ans .....                  | 4  |
| Services pour les enfants et les jeunes âgés de 5 à 19 ans .....         | 4  |
| Transition vers la maternelle.....                                       | 5  |
| De la première à la douzième année. ....                                 | 6  |
| La transition vers l'âge adulte .....                                    | 7  |
| Fournisseurs de services .....                                           | 8  |
| Tous les âges .....                                                      | 8  |
| Gouvernement du Nunavut .....                                            | 8  |
| Association inuite Qikiqtani .....                                       | 10 |
| Centre Tukisigiavik .....                                                | 10 |
| Adultes .....                                                            | 11 |
| Foyer de groupe Isaccie .....                                            | 11 |
| Association Kakivak .....                                                | 11 |
| Nunavummi Disabilities Makinnasuaqtiit Society.....                      | 11 |
| Association Pamiqsaiji pour l'intégration communautaire..                | 13 |
| Foyer de groupe de Rankin Inlet .....                                    | 13 |
| Seniors .....                                                            | 13 |
| Siège de la Société d'habitation du Nunavut .....                        | 13 |
| Ressources nationales .....                                              | 14 |
| AIDE Canada .....                                                        | 14 |
| Formation de la communauté de l'autisme .....                            | 14 |
| Autism Junction .....                                                    | 14 |
| Autism Speaks Canada .....                                               | 14 |
| Consortium de recherche canadien-américain.....                          | 14 |
| Alliance canadienne des troubles du spectre autistique .....             | 14 |

|                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Centre genevois de l'autisme .....                                                                 | 15 |
| Centre national de l'autisme .....                                                                 | 15 |
| Système national de surveillance de l'autisme .....                                                | 15 |
| Aide au financement .....                                                                          | 16 |
| Financement du gouvernement fédéral et aide financière..                                           | 16 |
| Allocation pour enfant handicapé .....                                                             | 16 |
| Déductions ou crédits d'impôt sur le revenu .....                                                  | 16 |
| Crédit d'impôt pour personnes handicapées .....                                                    | 17 |
| Crédit canadien pour aidants naturels .....                                                        | 17 |
| Prestations pour travailleurs canadiens .....                                                      | 17 |
| Le principe de Jordan .....                                                                        | 18 |
| Programme des services de santé non assurés (SSNA).18                                              |    |
| Financement et aide financière du gouvernement territorial...                                      | 19 |
| Assurance privée .....                                                                             | 20 |
| Régime d'assurance-maladie du Nunavut .....                                                        | 21 |
| Voyage de traitement médical au Nunavut .....                                                      | 21 |
| Prestations d'assurance-maladie complémentaires pour des<br>affections spécifiques Programme ..... | 22 |

## Annexes

### Annexe A :

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| Établissements de santé du Nunavut ..... | 24 |
|------------------------------------------|----|

### Annexe B :

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Services et ressources du Nunavut ..... | 27 |
|-----------------------------------------|----|

### Annexe C :

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Les professionnels de l'équipe de thérapie et de diagnostic. | 29 |
|--------------------------------------------------------------|----|

### Annexe D :

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Glossaire des termes importants ..... | 32 |
| Références .....                      | 34 |

## Déclaration générale

*Si vous lisez ce document, il est probable qu'une personne dont vous vous occupez a reçu un diagnostic de trouble du spectre autistique (TSA). Ce diagnostic marque le début d'un parcours important.*

*De nombreuses personnes comparent le diagnostic de l'autisme au processus d'épluchage d'un oignon, une couche après l'autre. D'abord, il y a la peau : comprendre ce qu'est l'autisme et comment il affecte votre proche. Ensuite, il y a la couche suivante : considérer d'abord les défis et les questions les plus importants et les plus pressants. Après un certain temps, une fois qu'une nouvelle normalité est atteinte, il y a d'autres couches à explorer ; certaines sont des défis, d'autres des talents et des capacités inattendus.*

*D'autres comparent le processus aux étapes du deuil, avec des degrés variables de choc, de déni, de colère, de tristesse, de retour et d'acceptation, pas nécessairement dans un ordre particulier. Le processus peut être différent pour chacun.*

*Un parent l'a décrit comme la planification de vacances en Italie. Ces vacances sont le fruit de nombreux rêves et préparatifs. Elles ont été payées et vous avez hâte de découvrir Venise, les galeries d'art, les dégustations de vin, la cuisine italienne et les opéras. Cependant, à l'aéroport, la compagnie aérienne effectue un changement et, à votre grande surprise, vous atterrissez en Hollande. Au début, vous êtes choqué et bouleversé, voire en colère. Vous avez toujours rêvé de vos vacances en Italie et de ce à quoi elles ressembleraient. Un agent de voyage souriant vous informe que l'itinéraire ne peut pas être modifié, et vous voilà.*

*Au bout d'un moment, on commence à regarder autour de soi en Hollande. On marche dans les champs de tulipes et on voit des moulins à vent. Vous remarquez la fraîcheur de l'air. Vous aimez le mobilier moderne et les couleurs vives. Vous appréciez que tout soit à l'heure et en bon état de marche. Vous achetez des sabots de bois confortables. Vous vous émerveillez de l'ingéniosité architecturale. Tout le monde est amical et tolérant. Vous trouvez même un restaurant italien à Amsterdam, et il y a aussi des canaux à Amsterdam !*

*Vous vous rendez compte que la Hollande n'est pas nécessairement ce dont vous rêviez. Vous rêvez peut-être toujours de l'Italie, et c'est bien ainsi. Mais vous aimez aussi beaucoup, beaucoup la Hollande. Vous avez certainement appris beaucoup de choses et noué de belles relations.*

*Quelle que soit la façon dont vous et vos proches vivez ce voyage, il y a trois choses importantes à retenir :*

- 1. Il n'y a pas d'approche "parfaite". Faites de votre mieux, aimez votre enfant, et tout finira par se mettre en place. N'oubliez pas qu'un enfant*

*autiste est d'abord un enfant et que, comme pour tous les enfants, l'amour inconditionnel et un environnement sûr sont les meilleurs moyens d'y parvenir !*

2. *Il n'y a pas deux enfants autistes qui soient identiques. Le spectre est large, et l'idée de "haut" et "bas" sur le spectre est un peu trompeuse. Le spectre n'est pas nécessairement linéaire. Il existe de nombreux symptômes différents que certains présentent et d'autres non. Certains répondent bien à certaines thérapies, d'autres mieux à d'autres. D'une certaine manière, c'est l'approche "essais et erreurs" qui fonctionne le mieux. Soyez gentil avec vous-même et avec votre proche, et prenez une journée à la fois. Chaque jour est un nouveau jour.*
3. *Il est important d'éviter une mentalité handicapée. Qu'est-ce que cela signifie ? "Qu'est-ce que l'ableisme ? Nous définissons le langage ableiste comme tout langage qui, lorsqu'il est utilisé, a pour effet de marginaliser les personnes handicapées", explique Kristen Bottema-Beutel, PhD, professeur associé à l'École Lynch d'éducation et du développement humain du Boston Collège.*

*Bottema-Beutel, qui était l'auteur principal de l'article sur l'autisme et l'âge adulte, indique que des exemples font référence aux personnes autistes comme étant une "charge" ou ayant une "maladie", et souligne que le contexte dans lequel les mots sont utilisés est important pour déterminer si le langage est ableiste."*

*Nous ne voulons pas parler des enfants ayant un TSA comme s'ils étaient cassés ou défectueux et devaient être "réparés". Le monde a besoin de la neurodiversité, et tous les enfants - tous les humains - ont des forces et des faiblesses. Nous voulons maximiser les forces et aider les individus à travailler sur les domaines qui ont besoin d'aide. Pour en savoir plus, le lien où vous trouverez la citation, ci-dessus, est <https://www.verywellmind.com/avoiding-ableist-language-in-autismresearch-5083781>*

## **Services destinés aux enfants et aux familles avec des enfants autistes**

Le présent document a pour but de souligner les services importants qui sont offerts à votre enfant au Nunavut. Veuillez toutefois garder à l'esprit que les parents sont toujours les meilleurs experts de leurs enfants. Il est essentiel que la famille participe à l'orientation des interventions auprès d'un enfant ayant un TSA. En effet, au fil des ans, de nombreuses personnes différentes peuvent

s'occuper de votre enfant, mais la famille reste constante. En tant que parent ou soignant, vous assurez la cohérence à votre enfant.

Il est également important de noter qu'en raison de la taille et de l'emplacement du Nunavut, il se peut qu'il n'y ait pas la même variété de thérapies que dans une population plus importante. Après avoir parlé aux fournisseurs de services locaux, vous découvrirez les services disponibles qui conviennent le mieux à votre enfant.

Parfois, une décision doit être prise, et les familles n'ont ni le temps ni l'énergie de lire une brochure entière avant de faire un choix. Parfois, un problème est unique à une famille. Dans de telles situations, vous pouvez communiquer avec le Service de réadaptation du gouvernement du Nunavut pour déterminer si votre enfant peut commencer à avoir accès à des services en fonction de ses besoins et défis actuels. Vous pouvez appeler le (867) 975-6000 ou le numéro sans frais 1 (877) 212-6438 ou appeler dans la région où vous vivez :

- Dans la région de Baffin - appelez le (867) 975-8600 (poste 7400)
- Dans la région de Kivalliq, appelez le Centre de bien-être au (867) 6458077.
- Dans la région de Kitikmeot, appelez le Centre de santé de Kitikmeot au (867) 983-4500.

Nous vous recommandons également de visiter le site Web d'Autism Speaks Canada pour accéder à plus de 40 différentes trousse d'outils gratuites. Ces trousse couvrent tous les sujets, de la trousse de 100 jours pour les enfants récemment diagnostiqués à la trousse d'emploi pour les adultes les adultes autistes. Vous les trouverez à l'adresse <https://www.autismspeaks.ca/science-servicesresources/resources/tool-kits/>.

## Aperçu général

### Services pour les enfants âgés de cinq ans et moins

Il est possible que votre enfant reçoive un diagnostic de TSA dès l'âge de 1 an.

2. Un diagnostic et une intervention précoces sont importants pour obtenir de meilleurs résultats plus tard dans la vie.

Vous trouverez ci-dessous les endroits/sites Web que vous voudrez visiter pour trouver de l'aide pour votre enfant d'âge préscolaire ayant un TSA (ou pendant le processus de diagnostic).

1. **Services de réadaptation - Gouvernement du Nunavut (voir page 8).** Une recommandation d'un médecin ou d'une infirmière n'est PAS nécessaire pour accéder aux services de réadaptation. Au besoin, les familles peuvent communiquer avec les services de réadaptation pour commencer à avoir accès à des services de physiothérapie, d'ergothérapie, d'orthophonie et d'audiologie (audition) pour aider leur enfant. Ces services sont offerts dans la région de Qikiqtaaluk au Nunavut.
2. **Initiative Enfants en santé - Gouvernement du Nunavut.** Si votre enfant a besoin d'un soutien supplémentaire et qu'il fréquente un établissement de garde d'enfants agréé ou un autre programme admissible, le programme peut être en mesure de demander un financement supplémentaire dans le cadre de l'Initiative pour des enfants en santé.

### Services pour les enfants et les jeunes âgés de 5 à 19 ans

Le gouvernement du Nunavut a adopté une approche de scolarisation inclusive afin de s'assurer que tous les élèves du Nunavut, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, ont accès et sont soutenus pour maximiser leur potentiel et connaître le succès. Ongomizzwin, un programme de réadaptation financé par le ministère de l'éducation, fournit des services d'ergothérapie, de physiothérapie et d'orthophonie aux enfants du système scolaire. L'accent est mis sur les préoccupations et les problèmes liés à l'école. Ces services sont fournis en personne. Un diagnostic n'est pas nécessaire pour accéder à ces services.

En plus d'Ongomizzwin, chaque école dispose du personnel de soutien suivant qui peut être impliqué avec votre enfant :

- " Professeurs de soutien aux élèves (PSÉ) - ils créent des programmes et des aménagements pour les élèves qui ont besoin d'un soutien supplémentaire ou d'un enrichissement. Ils travaillent en étroite collaboration avec les ASS pour s'assurer que les programmes sont mis en œuvre. Ils veillent à ce que les classes et les écoles soient inclusives.

- Les assistants de soutien spécial aux élèves (ASS) - travaillent directement avec les élèves qui ont des besoins exceptionnels et/ou dans les classes où il y a un besoin de soutien supplémentaire. Ils travaillent en étroite collaboration avec le SST et l'enseignant de la classe pour mettre en œuvre les plans de programme des élèves.
- Les conseillers scolaires/Inuksiutilirijiit - soutiennent les élèves qui peuvent avoir des problèmes sociaux, émotionnels ou comportementaux. Les conseillers scolaires servent de lien entre les élèves, l'école et la communauté pour aider les élèves à atteindre leur plein potentiel. " (Gouvernement du Nunavut, 2014, p. 35).

La Loi sur l'éducation du Nunavut (2008) affirme " que tous les enfants peuvent apprendre, que l'apprentissage est un processus individuel et que les divers besoins et capacités d'apprentissage devraient être soutenus dans un système éducatif inclusif ".

Selon Inuglugiajaittuq : Fondation pour l'éducation inclusive dans les écoles du Nunavut (2008), " dans un système d'éducation inclusif, le soutien aux élèves fournit les structures et les stratégies qui aident les élèves à maximiser leur potentiel et à réussir. Le soutien aux élèves comprend la prévention, l'intervention ou la remédiation des conditions ou des situations qui constituent des obstacles à l'apprentissage des élèves. Le niveau de soutien requis dans le processus d'apprentissage d'un élève varie dans le temps et d'un élève à l'autre " (p. 18).

### ***Transition vers la maternelle***

Une relation de travail positive avec l'école de votre jeune enfant est importante pour assurer une transition réussie et aider votre enfant à atteindre son plein potentiel. Voici quelques conseils pour effectuer cette transition avec votre enfant :

- Demandez à rencontrer le directeur de l'école ou l'équipe de l'école (en mars de l'année de la rentrée scolaire de votre enfant).
- Apportez à la réunion des **copies de toutes les évaluations** des médecins, des psychologues et des autres personnes qui s'occupent de votre enfant.
- Notez les **principaux points forts** de votre enfant
- Notez les domaines dans lesquels votre enfant peut avoir besoin d'une **attention ou d'une aide particulière** (par exemple, son comportement errant, sa sécurité - personnelle, routière, celle des étrangers -, sa

toilette, ses comportements potentiellement dangereux - compulsions, agressivité, comportement d'automutilation, etc.)

- Envisagez les soutiens pour votre enfant dont vous aimeriez discuter avec l'école, tels que : une assistance individuelle, une technologie adaptée, des conseils, etc.
- À partir de cette réunion, un plan de soutien peut être élaboré pour répondre aux besoins individuels de votre enfant.

## ***De la 1ère année à 12***

Il est important de rester actif dans l'éducation de votre enfant tout au long de sa scolarité.

### **Voici quelques conseils pour maintenir cette connexion :**

- Avoir un contact régulier, ouverts et honnêtes avec le(s) enseignant(s) de votre enfant et les autres membres du personnel de soutien. Vous pouvez discuter des objectifs que votre enfant a atteints, des difficultés actuelles et des stratégies pour les résoudre. En étant en contact régulier, vous pouvez savoir à tout moment quelles stratégies et quels soutiens sont utilisés pour aider votre enfant. L'école peut également vous aider à apprendre ces stratégies afin que vous puissiez les utiliser à la maison.

### **Vous avez le droit de :**

- Demandez à l'école de conserver des mesures et des informations descriptives sur les résultats de votre enfant à l'école et sur la réalisation de ses objectifs (par exemple, combien de fois votre enfant participe activement en classe).
- Accéder au dossier de votre enfant à l'école. Prévenez l'école de cette demande au moins 48 heures à l'avance. Le contenu de ce dossier aidera à revoir et à affiner les objectifs et à élaborer de nouvelles stratégies d'intervention.
- Remarque: Il arrive que les enfants autistes atteignent rapidement un objectif et qu'à d'autres moments, ils semblent perdre leurs progrès. Si vous êtes en contact régulier avec l'école, vous pouvez contribuer à faire en sorte que votre enfant ne perde pas ses acquis.
- Demandez des réunions si vous avez l'impression qu'il y a quelque chose dont vous devez discuter avec l'équipe éducative de votre enfant.

Votre enfant fera de meilleurs progrès si vous et l'école travaillez ensemble. Si les mêmes stratégies sont utilisées à l'école et à la maison :

-Votre enfant apprendra à utiliser cette compétence dans différentes situations et avec différentes personnes.

-Lorsque les mêmes compétences sont acquises à la maison et à l'école, votre enfant est mieux structuré et son anxiété diminue car il sait ce qui va se passer et connaît les attentes.

### ***Passage à l'âge adulte***

Le passage à l'âge adulte sera tout aussi important à gérer que le passage à l'école maternelle et au lycée. Vous et votre enfant devrez envisager et planifier de nombreux aspects différents de la vie. Ces plans d'avenir peuvent inclure :

-*Éducation postsecondaire (collège, université ou formation professionnelle)* - des programmes tels que les aides à l'apprentissage pour les personnes handicapées, l'aide financière aux étudiants et les programmes de transition professionnelle devraient tous être envisagés. Ces programmes sont abordés plus en détail dans la liste des programmes et services ci-dessous.

-Emploi - si votre jeune adulte souhaite trouver un emploi, il existe plusieurs programmes qui peuvent l'aider à se préparer à travailler, à trouver un emploi et qui peuvent le soutenir pendant qu'il travaille. Ces programmes sont également abordés plus en détail dans la liste des programmes et services ci-dessous.

-*Soutien à la vie* - selon les besoins individuels de vos jeunes adultes, il existe des programmes qui peuvent les aider à vivre de manière indépendante ou avec différents niveaux de soutien. Il peut s'agir de soins à domicile, de services d'aide à la vie quotidienne et de soins de longue durée, qui sont décrits plus en détail dans la liste des programmes et services ci-dessous.

## Prestataires de services - Tous les âges

### Gouvernement de Nunavut

P.O. Box 1000 Station 200

Iqaluit, NU X0A 0H0

Standard téléphonique : (867) 975-6000 ou Appel gratuit : 1 (877) 212-6438

#### ***Soins à domicile et soins continus - Services de répit***

"Le programme de soins à domicile et en milieu communautaire fournit des soins de santé et des services de soutien, sur la base d'une évaluation, dans le confort du domicile d'une personne lorsqu'elle a besoin d'une attention supplémentaire en raison d'une maladie, d'une mauvaise santé ou d'un handicap."

(<https://www.gov.nu.ca/health/information/home-and-continuingcare>) Le programme de soins à domicile et en milieu communautaire offre une variété de services, y compris des soins de répit qui permettent aux membres de la famille de faire une pause dans les soins apportés à un être cher.

Site web : <https://www.gov.nu.ca/health/information/home-and-continuing-care>

Téléphone : 1 (867) 975-5941

Courriel : LTC@gov.nu.ca

#### ***Nuttaqqangit Ihumaminut Inuuhirittiaqnikkut*** (Santé mentale des enfants)

La Kamatsiaqtut Help Line peut être contactée pour obtenir plus d'informations et de soutien concernant les troubles du spectre autistique.

Site web : <https://www.gov.nu.ca/in/programs-services/nuttaqqangit-ihumaminut-inuuhirittiaqnikkut>

Téléphone : 1 (867) 979-3333 ou 1 (800) 265-3333

#### ***Services de réadaptation***

Ces services sont offerts dans la région de Qikiqtaaluk au Nunavut. Une recommandation d'un médecin ou d'une infirmière n'est PAS nécessaire pour accéder aux services de réadaptation. Les familles peuvent avoir accès à des services de physiothérapie, d'ergothérapie, d'orthophonie et d'audiologie pour aider leur enfant.

**Orthophonie:** L'orthophonie (SLP) aide les personnes rencontrant des difficultés de communication. Il peut s'agir de difficultés à parler, à communiquer socialement, à comprendre le langage, à manger et à avaler.

**L'ergothérapie :** Les ergothérapeutes aident les personnes qui rencontrent des difficultés à accomplir les activités quotidiennes ou les occupations qui leur sont nécessaires ou importantes. Ces problèmes peuvent être le résultat d'une blessure, d'une maladie, d'un retard de développement, d'un problème de santé mentale, d'un handicap congénital ou de l'environnement.

**La physiothérapie :** Les physiothérapeutes aident les personnes à développer ou à retrouver leur mobilité physique. Ces problèmes de mobilité peuvent être liés à un retard de développement, à une blessure, à des problèmes d'équilibre et/ou de coordination, ou à une maladie de longue durée.

**Audiologie :** Un audiologiste aide à prévenir, évaluer et traiter les problèmes d'audition. Cette perte auditive peut être présente depuis la naissance ou être due à une maladie, à l'exposition à des bruits forts ou à de nombreuses infections de l'oreille.

**Assistants en thérapie communautaire :**

Les assistants aident à mettre en œuvre les programmes de traitement établis par les spécialistes susmentionnés. Ils travaillent dans des centres de santé communautaires.

Pour prendre rendez-vous, appelez le bureau des services de réadaptation de la région où vous vivez :

- Dans la région de Baffin - appelez le (867) 975-8600 (poste 7400)
- Dans la région de Kivalliq, appelez le Centre de bien-être au (867) 6458077.
- Dans la région de Kitikmeot, appelez le Centre de santé de Kitikmeot au (867) 983-4500.

## **Association inuite Qikiqtani**

Igluvut Building, 2e étage, C.P. 1340 Iqaluit,

NU, X0A 0H0

1 (867) 975-8400 1

(800) 667-2742

[https://www.qia.ca/what-we-do/daycare-and-early-learning-resources/  
#subvention](https://www.qia.ca/what-we-do/daycare-and-early-learning-resources/#subvention) [info@qia.ca](mailto:info@qia.ca)

Aider les familles inuites à payer les frais de garde d'enfants. Ce programme aide les parents inuits de la région de Qikiqtani qui ont des enfants dans des garderies agréées à payer leurs frais de garde.

## **Tukisigiavik Centre**

P.O. Box 759

Iqaluit, NU, X0A 0H0 1 (867) 979-2400

<https://publiclibraries.nu.ca/en/tukisigiavik>

Le Centre Tukisigiavik offre un large éventail de programmes de conseil, de guérison, de soutien et de développement des compétences adaptés à la culture des survivants, des personnes et des familles défavorisées et marginalisées à Iqaluit.

Les activités comprennent : des consultations individuelles, de couple et familiales ; des ateliers de guérison sur des sujets tels que le deuil et la perte, la gestion de la colère, l'autonomisation personnelle, les types d'abus et la fin du cycle d'abus ; une formation aux compétences culturelles inuites ; et des programmes de formation aux compétences familiales et de vie.

## Prestataires de services - Services aux adultes

### Groupe Isaccie Accueil

Bâtiment 496  
Iqaluit, NU, X0A 0H0  
(867) 979-4806

Isaccie est un foyer de groupe pour adultes souffrant de troubles du développement.

### Association Kakivak

Parnaivik Building 924, P.O. Box 1419  
Iqaluit, NU, X0A 0H0 1  
(867) 979-0911  
[info@kakivak.ca](mailto:info@kakivak.ca)  
[www.kakivak.ca](http://www.kakivak.ca)

Cette association finance des programmes et des services dans les domaines de la garde d'enfants, de la jeunesse et des handicaps, afin d'accroître les moyens par lesquels elle aide les Inuits Qikiqtani à trouver une formation ou à entrer sur le marché du travail.

#### **Programme d'aide aux personnes handicapées**

"L'objectif du Programme d'aide aux personnes handicapées est de renforcer et de développer la main-d'œuvre inuite dans la région de Qikiqtani. Le financement du Programme d'aide aux personnes handicapées est disponible pour aider les personnes et les organisations à élaborer et à offrir des possibilités de formation et à y participer, et pour fournir aux commanditaires admissibles des subventions salariales afin d'embaucher des personnes inuites vivant avec un handicap pour la formation, l'expérience professionnelle et la création d'emplois. Objectifs." ([www.kakivak.ca/en/cyd\\_programs](http://www.kakivak.ca/en/cyd_programs))

### Société Nunavummi Disabilities Makinnasuaqtiit

B.P. 4212  
#105, immeuble de 8 étages.,  
Iqaluit, NU X0A 1H0  
(867) 979-2228 ou Numéro gratuit : 1 (877) 354-0916  
[connect@nuability.ca](mailto:connect@nuability.ca)  
<https://nuability.ca/>

La Société favorise la sensibilisation, les possibilités, les choix et la participation dans tous les aspects de la vie au Nunavut.

**Vision :** "Notre vision est que toutes les personnes handicapées vivant au Nunavut puissent atteindre l'indépendance, l'autodétermination et la pleine citoyenneté dans leurs communautés."

**Mission :** "Notre mission est d'atteindre l'indépendance, l'autodétermination et la pleine citoyenneté pour tous les Nunavummiut vivant avec un handicap."

Les principes directeurs de la Société sont l'individualité, l'autodétermination et l'inclusion dans la communauté.

### **Ready Willing and Able (Prêt Volontaire et capable) :**

Ready, Willing and Able (RWA) est un partenariat national entre Inclusion Canada (anciennement l'Association canadienne pour l'intégration communautaire), l'Alliance canadienne des troubles du spectre autistique (ACTSA) et leurs organisations membres. Financé par le gouvernement du Canada et actif dans 20 communautés à travers le pays, le programme RWA est conçu pour augmenter la participation au marché du travail des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre autistique (TSA).

<http://readywillingable.ca/about/>

### **Programme de formation aux compétences d'employabilité de Sivuariit**

Le programme d'employabilité Sivuariit est conçu pour améliorer les compétences professionnelles de base des Nunavummiut ayant une déficience intellectuelle, psychiatrique ou cognitive, dans le cadre d'un apprentissage accessible et de l'inclusion communautaire.

<http://www.sivuariit.com/>

### **Guide de l'entreprise sociale**

Une entreprise sociale est une entreprise dont la mission première est d'atteindre un objectif social. Les recherches montrent que les entreprises sociales sont particulièrement adaptées pour fournir des emplois aux groupes marginalisés, tels que les personnes handicapées. Ce guide a été créé spécifiquement pour les personnes intéressées par la création d'entreprises sociales pour employer des personnes handicapées vivant dans le Nord. Le guide est basé sur notre expérience de gestion de l'Inclusion Cafe, une

entreprise de restauration employant nos clients à Iqaluit. Un résumé de ce guide est disponible en inuktitut et en français.

## **Association Pamiqsaiji pour la vie en communauté**

P.O. Box 708 Rankin Inlet NU X0C 0G0

1 (867) 645-2542

La Pamiqsaiji Association for Community Living soutient les adultes souffrant de déficiences intellectuelles.

## **Groupe de Rankin Inlet Home**

1 (867) 645-4964

Le Rankin Inlet Group Home est un foyer de groupe pour adultes souffrant de troubles du développement.

## **Prestataires de services - Services aux personnes âgées**

### **Siège de la Société d'habitation du Nunavut**

Siège social, P.O. Box 480

Arviat, NU, X0C 0E0 1 (867) 857-3000

<http://www.nunavuthousing.ca/sdpmp>

" Le Programme d'entretien préventif pour les personnes âgées (60 ans et plus) et les personnes handicapées (PEPPH) aide les propriétaires admissibles à effectuer des travaux d'entretien préventif et des réparations mineures. La NHC fournira une contribution sous forme de subvention pour couvrir les matériaux, le transport et la main d'œuvre, jusqu'à un montant maximal de 3 000 \$ par année. La NHC s'occupera de l'entretien préventif et des réparations mineures au nom des propriétaires admissibles afin de :

- Assurer la continuité de l'occupation sûre du client ;
- Prolonger la durée de vie des systèmes de construction ;
- Réduire le nombre de réparations d'urgence nécessaires en raison du manque d'entretien préventif
- Aider les personnes âgées et les personnes handicapées à surmonter les obstacles à la poursuite de l'accession à la propriété."

<http://www.nunavuthousing.ca/sdpmp>

## Ressources nationales

Vous trouverez ci-dessous une liste de ressources nationales sur les TSA.

### ***Réseau d'échange de connaissances sur l'autisme et/ou la déficience intellectuelle (AIDE) Canada***

- AIDE Canada offre des informations, des outils et des ressources sur l'autisme et les déficiences intellectuelles tout au long de la vie. *Site web* : [www.aidecanada.ca/](http://www.aidecanada.ca/)

### ***Communauté de l'autisme Formation***

- Autism Community Training fournit des informations et des formations pour permettre aux parents, aux professionnels et aux para professionnels de soutenir les enfants et les adultes autiste. *Site web* : <https://www.actcommunity.ca/about-us>

### ***Autisme Jonction***

- Un outil en ligne pour rechercher des services pour les personnes ayant un TSA. *Site web* : [www.autismjunction.ca/](http://www.autismjunction.ca/)

### ***Autism Speaks Canada***

- Un site qui fournit des informations sur la science des TSA, les services et les ressources au Canada. *Site web* : [www.autismspeaks.ca/](http://www.autismspeaks.ca/)

### ***Consortium de recherche canado-américain***

- L'ASD-CARC est un groupe de chercheurs d'institutions et de laboratoires du Canada et des États-Unis, qui travaillent avec d'autres chercheurs du monde entier sur des sujets liés aux TSA. *Site web* : [www.al...](http://www.al...)

### ***Alliance canadienne des troubles du spectre autistique (ACTSA)***

- Mise en œuvre d'une stratégie nationale globale sur les TSA qui **comble les lacunes critiques en matière de financement et de politiques**. *Site web* : [www.casda.ca/](http://www.casda.ca/)

### ***Centre de Genève pour l'autisme***

- Ce centre est basé à Toronto. Sur leur site Web, on trouve des modules de formation en ligne et une formation certifiée pour les personnes travaillant avec des personnes autistes, ainsi que des informations sur le financement, les recherches actuelles et bien d'autres choses encore.

*Site web :* <https://www.autism.net/>

### ***Centre national de l'autisme***

- Un centre américain qui fournit des ressources aux familles, aux éducateurs et aux praticiens.

*Site web :* [www.nationalautismcenter.org/](http://www.nationalautismcenter.org/)

### ***Système national de surveillance de l'autisme***

- Le système national de surveillance de l'autisme (SNSA) rend compte de la prévalence des TSA au Canada. Leur premier rapport a été publié en avril 2018

*Site Web :* [www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/autism-spectrum-disorder-asd/surveillanceautism-spectrum-disorder-asd.html](http://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/autism-spectrum-disorder-asd/surveillanceautism-spectrum-disorder-asd.html).

## Financement Assistance

### Financement du gouvernement fédéral et aide financière

Cette liste n'est pas exhaustive. Il est possible de recevoir des prestations par d'autres moyens également. Consultez l'outil de recherche de prestations du gouvernement du Canada pour voir si vous ou votre famille êtes admissibles à d'autres prestations ou services.

*Site web:* [www.canadabenefits.gc.ca/f.1.2c.6.3z.1rdq.5.2st.3.4ns@.jsp?lang=fr](http://www.canadabenefits.gc.ca/f.1.2c.6.3z.1rdq.5.2st.3.4ns@.jsp?lang=fr)

### *Prestation pour enfants handicapés*

Cette prestation est une prestation non imposable pouvant atteindre 2730 \$ par année pour les familles qui s'occupent d'un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience grave et prolongée. L'Agence du revenu du Canada déterminera si votre enfant est admissible à la prestation pour enfants handicapés à partir du formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il s'agit du même formulaire qui est utilisé pour déterminer l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web du gouvernement du Canada.

*Site web :* [www.canada.ca/en/revenue-agency/services/childfamily-benefits/child-disability-benefit.html](http://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/childfamily-benefits/child-disability-benefit.html) (en anglais)

### *Déductions ou crédits sur le revenu Impôt*

Il existe diverses déductions fiscales qui peuvent être demandées pour les personnes handicapées ou les personnes qui s'occupent de personnes handicapées. Elles sont décrites et expliquées en détail sur le site Web du gouvernement du Canada. Pour la ligne 215 de votre déclaration de revenus, utilisez le formulaire T929 pour calculer le montant de la déduction.

*Site web :* <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/particuliers/topics/about-your-tax-return/tax-return/completing-a-tax-return/deductions-credits-expenses/line-21500-disability-supports-deduction.html>

## ***Impôt pour les personnes handicapées Crédit***

Ce crédit d'impôt a pour but d'aider les personnes handicapées ou les aidants naturels de personnes handicapées à réduire le montant de l'impôt sur le revenu qu'ils peuvent avoir à payer. Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, vous devez faire remplir et approuver par l'Agence du revenu du Canada le formulaire T2201, Certificat pour le crédit pour personnes handicapées. La partie B de ce formulaire doit être remplie par un médecin.

Pour connaître le crédit d'invalidité maximal, consultez le site Web du gouvernement du Canada, car ce chiffre change chaque année.

*Site web:*

<https://www.canada.ca/en/revenueagency/services/tax/particuliers/segments/tax-credits-deducts-personnes-invalides/crédit-taxe-invalidité.html>

## ***Crédit canadien pour aidants naturels***

Si vous vous occupez d'un époux, d'un conjoint de fait ou d'une personne à charge ayant une déficience physique ou mentale, vous pouvez bénéficier de ce crédit. Le soutien signifie que vous devez fournir à cette personne, de manière régulière et constante, une partie ou la totalité des besoins vitaux de base - par exemple, la nourriture, le logement et les vêtements.

*Site web:* <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/particuliers/topiques/à-propos-de-votre-déclaration-d'impôts/retour-d'impôts/compléter-une-déclaration-d'impôts/déductions-crédits-dépenses/montant-canadien-des-aidants-naturels.html>

## ***Prestations des travailleurs canadiens***

Cette prestation est un crédit d'impôt remboursable qui offre un allègement fiscal aux personnes et aux familles à faible revenu admissibles. Il existe un supplément pour personnes handicapées pour ceux qui ont un certificat approuvé de crédit d'impôt pour personnes handicapées.

*Site web:* <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/child-family-benefits/canada-workers-benefit.html>

## ***Le principe de Jordan***

Le principe de Jordan vise à garantir que tous les enfants des Premières nations puissent avoir accès aux services de santé, sociaux et éducatifs. En vertu du principe de Jordan, les diagnostics et les traitements privés peuvent être couverts. Les services couverts par le principe de Jordan comprennent, entre autres, les soins de répit, l'orthophonie, le soutien scolaire, l'équipement médical et les services de santé mentale.

### ***Contact au Canada***

Pour plus d'informations, notamment sur la manière d'accéder au principe de Jordan ou de soumettre une demande, rendez-vous sur le site suivant <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1568396042341/1568396159824>

Téléphone : 1 (855) 572-4453 (disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

### ***Contact dans les TNO***

Téléphone : 1 (866) 848-5846

Courriel : [sac.principedejordanrn-nrjordanprincipe.isc@canada.ca](mailto:sac.principedejordanrn-nrjordanprincipe.isc@canada.ca)

Il est recommandé de préparer les éléments suivants avant de prendre contact :

- Le nom et l'anniversaire de votre enfant
- La preuve que votre enfant est admissible (Premières nations ou Inuits)
- Une description de leurs besoins
- Quel produit ou service ils ont besoin
- Ce que vous pensez que le coût sera
- La fréquence à laquelle l'aide sera nécessaire

## ***Programme des Services de santé non assurés (SSNA)***

Ce programme offre une couverture aux résidents du Canada qui sont également l'un des suivants : "un Inuk reconnu par l'une des organisations de revendication territoriale des Inuits, un Indien inscrit en vertu de la Loi sur les Indiens, ou un nourrisson de moins d'un an dont le parent est un bénéficiaire admissible".

Les SSNA offrent une couverture pour les services médicaux et les voyages médicaux non couverts par l'assurance du travail ou un autre régime d'assurance. Pour en savoir plus sur la façon de bénéficier de cette couverture, utilisez les coordonnées ci-dessous.

Site web : <https://gov.nu.ca/health/information/non-insured-health-avantages>

## Financement du gouvernement territorial et aide financière

### ***Bourse pour les étudiants souffrant d'un handicap permanent***

Cette subvention est destinée à aider à couvrir les coûts extraordinaires liés aux études postsecondaires des personnes ayant un handicap permanent. Les étudiants peuvent faire leur demande à tout moment de l'année scolaire. Il faut fournir une évaluation médicale ou de la capacité d'apprentissage effectuée par un professionnel de la santé agréé, décrivant la manière dont le handicap de l'étudiant a un impact sur sa capacité à participer à des études postsecondaires. Cette subvention permet d'obtenir jusqu'à 8 000 \$ pour l'équipement et les services directement liés à la formation ou jusqu'à 1 000 \$ pour chaque cours à distance/correspondance à crédit complet.

Site web : <https://gov.nu.ca/family-services/programs-services/financial-assistance-nunavut-students-fans#Contact>

Téléphone : 1 (877) 860-0680

Courriel : fans@gov.nu.ca

### ***Soutien du revenu***

Le Programme d'aide au revenu est un programme de dernier recours destiné à aider les familles et les personnes du Nunavut à répondre à leurs besoins fondamentaux lorsqu'elles ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins pour diverses raisons, notamment une invalidité, une maladie, un faible revenu ou des périodes de chômage.

Website: <https://www.gov.nu.ca/family-services/programs-services/income-assistance-ia#:~:text=>

Contact : Votre agent d'aide au revenu ou vos services aux familles

Bureau régional :

- Qikiqtani: 1 (867) 473-2615 ou 1 (800) 567-1514
- Kivalliq: 1 (867) 645-5040 ou 1 (800) 953-8516
- Kitikmeot: 1 (867) 983-4032 ou 1 (800) 661-0845

## ***Assurance privée***

Si vous choisissez de bénéficier d'un traitement ou d'un soutien par l'intermédiaire d'un prestataire de services privé, votre assurance maladie complémentaire peut couvrir une partie des frais. Contactez directement votre prestataire pour vous renseigner sur la couverture.

Certaines personnes choisissent de souscrire une assurance pour les aider à faire face à ces dépenses. Il existe de nombreux prestataires d'assurance maladie. Trois des plus courantes sont énumérées ci-dessous.

### ***La vie à la Great-West***

Téléphone : 1 (800) 957-9777

Site web : [www.greatwestlife.com](http://www.greatwestlife.com)

### ***Manulife***

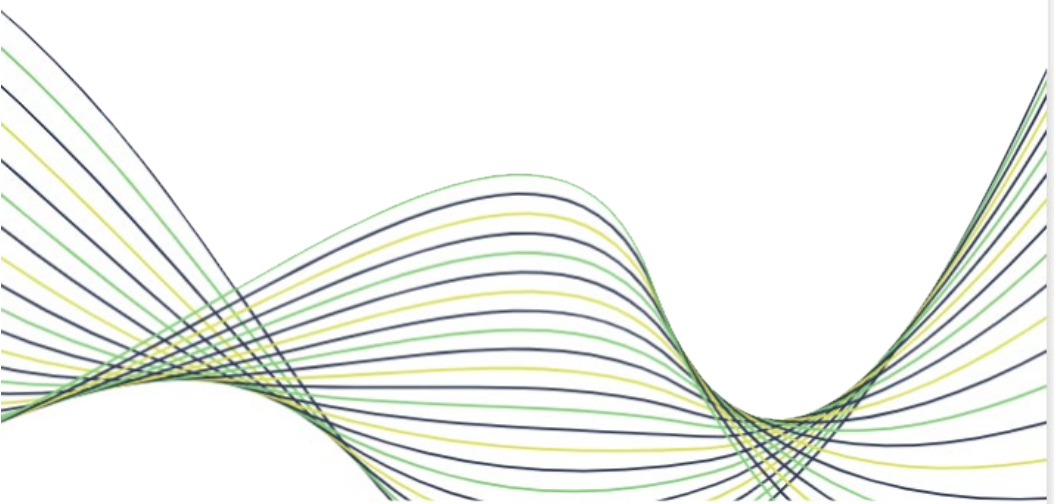
Téléphone : 1 (888) 790-4387

Site web : [www.manulife.ca](http://www.manulife.ca)

### ***Sun Life***

Téléphone : 1 (877) 786-5433

Site web : [www.sunlife.ca](http://www.sunlife.ca)



## ***Assurance-maladie du Nunavut Plan***

Si vous êtes un résident permanent du Nunavut, vous avez probablement déjà une carte de soins de santé. Toutefois, si vous venez d'arriver sur le territoire, vous devrez peut-être demander une carte de soins de santé.

Vous êtes admissible à la couverture des soins de santé du Nunavut si vous :

- Vous êtes un résident permanent du Nunavut où
- Détenir un visa d'emploi ou d'étudiant avec une adresse au Nunavut valide pour un an ou plus.

Pour demander la couverture des soins de santé au Nunavut, visitez le site

<https://gov.nu.ca/health/information/health-carecard>.

Contact : 1 (867) 645-8001 ou 1 (800) 661-0833 Courriel :  
nhip@gov.nu.ca

## ***Traitement médical au Nunavut Voyage***

"Le ministère de la Santé offre des indemnités de déplacement pour raisons médicales afin de s'assurer que vous avez accès à des services médicaux qui ne sont pas disponibles dans votre communauté. Si un médecin, une infirmière ou un autre professionnel de la santé vous dit que vous devez quitter votre communauté pour des raisons médicales, vous pouvez avoir droit à des indemnités de déplacement. Les indemnités de déplacement pour soins médicaux aident à payer les services médicaux qui sont offerts dans une autre communauté que la vôtre.

### **Admissibilité :**

Les Nunavummiut qui ne sont pas admissibles à une aide en vertu d'une autre source de financement peuvent présenter une demande d'assistance médicale de voyage auprès du gouvernement du Nunavut. Pour être admissible à l'aide au voyage du gouvernement du Nunavut, vous devez être inscrit au régime d'assurance-maladie du Nunavut ou y être admissible et remplir les conditions suivantes :

- Un professionnel de la santé de votre communauté d'origine doit approuver votre traitement médical en dehors de votre communauté d'origine. Cela doit être fait avant votre voyage.
- Le traitement médical doit être nécessaire et doit être requis avant que vous ne voyagiez pour d'autres raisons.

- Vous devez avoir épuisé toutes les autres assurances de tiers et de l'employeur.
- Les voyages pour raisons médicales ne seront approuvés que s'ils ont pour point de départ le Nunavut."

<https://www.gov.nu.ca/health/information/medical-travel>

Il existe trois programmes différents qui peuvent aider à couvrir les frais de voyage pour raisons médicales :

- Régime d'assurance-maladie du Nunavut (RAMN) - pour les résidents admissibles
- Services de santé non assurés (SSNA) - pour les bénéficiaires des revendications territoriales du Nunavut
- L'assurance maladie complémentaire (AMC) - couvre les frais non couverts par le régime d'assurance maladie national et/ou si les autres prestations sont épuisées.

#### **Bureau de voyage médical de Baffin**

Sans frais : 1 (866) 371-3305

#### **Région de Kivalliq**

Sans frais : 1 (844) 886-8020 ou (867) 645-4336

#### **Région de Kitikmeot**

Numéro gratuit : 1 (844) 886-8020 ou (867) 983-4506 ou (867) 983-5196

Pour des informations sur la façon de se préparer à un voyage médical, veuillez consulter le site :

<https://gov.nu.ca/health/information/getting-ready-medical-travel>.

### ***Conditions spécifiées de l'assurance maladie complémentaire (AMC)***

"Tous les résidents non autochtones du Nunavut, inscrits au régime d'assurance-maladie du Nunavut et souffrant d'affections spécifiées, peuvent être admissibles à la couverture de l'assurance-maladie complémentaire." La couverture pourrait inclure les médicaments sur ordonnance, ainsi que les fournitures et appareils médicaux prescrits. Le trouble du spectre autistique n'est pas une condition couverte par ce

programme, mais cela peut valoir la peine de l'explorer si votre enfant a d'autres conditions de santé.

*Téléphone* : 1 (867) 645-8029 ou 1 (800) 661-0833

*Courriel* : [ehb@gov.nu.ca](mailto:ehb@gov.nu.ca)

*Site web*: <https://gov.nu.ca/health/information/extended-health-benefits-ehb-specified-conditions>

## **Annexe A :**

### **Établissements de santé du Nunavut**

#### **Centre de santé d'Arctic Bay**

Téléphone : (867) 439-8816

Fax : (867) 439-8315

#### **Centre de santé d'Arviat**

Téléphone : (867) 857-3100

Fax : (867) 857-3147/3149

#### **Centre de santé de Baker Lake**

Téléphone : (867) 793-2816

Fax : (867) 793-2812

#### **Centre de santé de Cape Dorset**

Téléphone : (867) 897-8820

Fax : (867) 897-8194

#### **Centre de santé de Chesterfield Inlet**

Téléphone : (867) 898-9968

Fax : (867) 898-9122

#### **Centre de santé de Clyde River**

Téléphone : (867) 924-6377

Fax : (867) 924-6244

#### **Centre de santé de Coral Harbour**

Téléphone : (867) 925-9916

Fax : (867) 925-8380

#### **Gjoa Haven**

Téléphone : (867) 360-7441

Fax : (867) 360-6110

#### **Centre de santé de Gris Fiord**

Téléphone : (867) 980-9923

Fax : (867) 980-9067

**Hall Beach**

Téléphone : (867) 928-8827 Fax :  
(867) 928-8847

**Centre de santé d'Igloodik**

Téléphone : (867) 934-2100  
Fax : (867) 934-2149

**Iqaluit**

Téléphone : (867) 975-4800  
Fax : (867) 975-4830

**Centre de santé Judy Hill Memorial (Taloyoak)**

Téléphone : (867) 561-5111  
Fax : (867) 561-6906

**Centre de santé de Kimmirut**

Téléphone : (867) 939-2217  
Fax : (867) 939-2068

**Centre régional de santé de Kitikmeot (Cambridge Bay)**

Téléphone : (867) 983-4500  
Fax : (867) 983-4509

**Centre de santé de Kugaaruk**

Téléphone : (867) 769-6441  
Fax : (867) 769-6059

**Centre de santé de Kugluktuk**

Téléphone : (867) 982-4531  
Fax : (867) 982-3115

**Centre de santé Naujaat**

Téléphone : (867) 462-9916  
Fax : (867) 462-4212

**Centre de santé de Pangnirtung**

Téléphone : (867) 473-8977  
Fax : (867) 473-8519

**Entrée de l'étang**

Téléphone : (867) 899-7500

Fax : (867) 899-7538

**Centre de santé de Qikiqtarjuaq**

Téléphone : (867) 927-8916

Fax : (867) 927-8217

**Centre de santé de Rankin Inlet**

Téléphone : (867) 645-8300

Fax : (867) 645-8304

**Centre de santé Ranking Inlet**

Téléphone : (867) 645-8070 Fax :

(867) 645-8079

**Centre de santé de Resolute Bay**

Téléphone : (867) 252-3844

Fax : (867) 252-3601

**Centre de santé de Sanikiluaq**

Téléphone : (867) 266-8965

Fax : (867) 266-8802

**Whale Cove**

Téléphone : (867) 896-9916

Fax : (867) 896-9115

**Hôpitaux du Nunavut****Hôpital général de Qikiqtani**

Téléphone : (867) 975-8600

## **Annexe B :**

### **Services et ressources du Nunvaut**

#### **Le gouvernement du Nunavut**

P.O. Box 1000 Station 200, Iqaluit, NU X0A 0H0

(867) 975-6000 ou sans frais : 1 (877) 212-6438

<https://www.gov.nu.ca>

#### **Foyer de groupe Isaccie**

Bâtiment 496

Iqaluit, NU, X0A 0H0 (867)

979-4806

#### **Association Kakivak**

Bâtiment Parnaivik 924

P.O. Box 1419, Iqaluit, NU X0A 0H0

(867) 979-0911 ou Numéro gratuit 1 (800) 561-0911

[info@kakivak.ca](mailto:info@kakivak.ca)

<http://www.kakivak.ca/>

#### **Société Nunavummi Disabilities Makinnasuaqtiit**

B.P. 4212

#105, 8 Storey Bldg, Iqaluit, NU X0A 1H0

(867) 979-2228 ou sans frais : 1 (877) 35409

[connect@nuability.ca](mailto:connect@nuability.ca)

<https://nuability.ca/>

#### **Siège de la Société d'habitation du Nunavut**

P.O. Box 480

Arviat, NU X0C 0E0 (867)

857-3000

<http://www.nunavuthousing.ca/sdpmp>

(Fournit une liste de tous les bureaux de district et des organisations locales de logement)

#### **Association Pamiqsaiji pour l'intégration communautaire**

B.P. 708

Rankin Inlet, NU X0C 0G0

(867) 645-2542

<https://www.gov.nu.ca/health-centre/rankin-inlet>

**Association inuite Qikiqtani**

Bâtiment Igluvut, 2e étage

P.O. Box 1340, Iqaluit, NU X0A 0H0

(867) 975-8400 ou appel gratuit : 1 (800) 667-2742

**Centre Tukisigiavik**

P.O. Box 759, Iqaluit, NU X0A 0H0

(867) 979-2400

<https://publiclibraries.nu.ca/en/tukisigiavik>

## Annexe C :

### Professionnels de l'équipe de thérapie et de diagnostic

Différents professionnels jouent des rôles différents dans le processus de diagnostic et de traitement des personnes ayant un TSA. La section suivante indique qui sont ces professionnels, ce qu'ils font et ce que vous devriez leur demander.

**Analyste du comportement certifié par le conseil d'administration (BCBA) :** Un analyste du comportement certifié par le Conseil (BCBA) est un praticien agréé qui aide à déterminer les fonctions (raisons) des comportements. Il conçoit ensuite des programmes et des thérapies comportementales spécifiques au client pour aider les familles et les enfants à gérer et à améliorer leur comportement. En général, les analystes du comportement s'impliquent davantage auprès des familles après un diagnostic, mais ils peuvent également être utiles pendant qu'une famille est sur une liste d'attente ou pour ceux qui souhaitent simplement une consultation et/ou des conseils. Pour plus d'informations sur ce à quoi vous pouvez vous attendre, consultez le site <https://www.bacb.com/>.

**Coordonnateur du diagnostic :** Dans le cadre d'un processus de diagnostic à l'intérieur ou à l'extérieur du Nunavut, il se peut qu'un coordonnateur de diagnostic soit affecté à votre enfant ou à vous-même. Bien que cette personne n'effectue pas nécessairement les évaluations diagnostiques, elle est un point de contact pour les familles et un coordonnateur organisationnel des différentes composantes de l'évaluation. Elle sera en mesure de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir au sujet du processus de diagnostic et pourra éventuellement orienter votre enfant vers des services dans le cadre de sa thérapie.

**L'ergothérapeute (également appelé communément OT) :** fournit des soins et une thérapie pour aider à résoudre les problèmes qui interfèrent avec la vie quotidienne. Il aide à promouvoir les compétences nécessaires à une vie indépendante. Il apporte également un soutien en matière d'intégration sensorielle (tout ce qui a trait aux sens et à la perception de l'équilibre). Les ergothérapeutes aident également les enfants présentant des retards de motricité fine. Toute préoccupation concernant les comportements qui affectent votre vie quotidienne ou celle de votre enfant doit être portée à l'attention de

vosre ergothérapeute (par exemple, apprendre à un enfant à tolérer le brossage des dents ou à se brosser les dents de manière autonome).

Pour plus d'informations sur ce qui vous attend, consultez le site

[www.autismontario.com/node/484](http://www.autismontario.com/node/484).

**Infirmière communautaire :** Si vous vivez dans une petite communauté du Nunavut, il se peut que vous n'avez pas souvent accès à un médecin généraliste. Dans ce cas, vous devrez peut-être vous rendre au centre de santé le plus proche (annexe A). Ils seront en mesure de vous orienter vers les services auxquels vous devriez avoir accès. Vous devez leur faire part de toutes vos préoccupations et il est même recommandé de les noter pour vous en souvenir. Selon l'âge de votre enfant et la communauté, vous ou votre enfant pourrez avoir accès à des services dans votre communauté ou vous devrez peut-être vous rendre à Iqaluit ou même à l'extérieur du Nunavut.

**Médecin généraliste :** Un médecin généraliste est aussi communément appelé médecin de famille. Les médecins généralistes sont généralement le premier point de contact des patients en cas de problème. Si vous ne savez pas à qui vous adresser pour vos problèmes de santé, ils sont un bon point de départ. Même s'ils ne sont pas toujours en mesure de vous fournir un diagnostic ou le soutien nécessaire, ils sont en mesure de vous orienter ou de vous aider à accéder aux services qui le feront. Il est important de leur faire part de toutes vos préoccupations, et il est même recommandé de les noter pour ne pas les oublier.

**Orthophoniste :** Un orthophoniste est spécialisé dans l'évaluation, le diagnostic et le traitement des troubles de la communication. Les TSA peuvent affecter la parole, le développement du langage et la communication sociale. Ils peuvent également aider à résoudre les problèmes d'alimentation et de déglutition.

L'orthophoniste peut jouer un rôle crucial dans le diagnostic et la thérapie. Lors d'un diagnostic, l'orthophoniste peut évaluer le retard de langage et l'utilisation du langage social. Toute préoccupation liée au langage ou à la communication doit être portée à la connaissance de votre orthophoniste.

Pour plus d'informations sur ce qui vous attend, consultez le site

[www.autismontario.com/node/496](http://www.autismontario.com/node/496).

**Pédiatre :** Un pédiatre est un médecin qui se spécialise dans la santé et le bien-être des enfants. Pour que votre enfant consulte un pédiatre au Nunavut, vous

aurez peut-être besoin d'une recommandation d'un médecin généraliste. Il est recommandé de faire part de toutes vos préoccupations au pédiatre. Il pourra vous aider directement ou vous diriger vers un autre spécialiste ou une équipe qui sera en mesure de répondre aux préoccupations de votre enfant.

**Physiothérapeute :** Un physiothérapeute (également appelé PT) est spécialisé dans les mouvements physiques. Il peut aider à traiter les comportements ou les maladies d'une personne qui peuvent affecter sa capacité à effectuer des activités fonctionnelles dans sa vie quotidienne. Il peut faire partie de l'équipe de diagnostic ou de votre thérapie ou de celle de votre enfant. N'oubliez pas de leur dire si vous avez des inquiétudes concernant les mouvements de votre enfant.

**Psychiatre :** Un psychiatre est un médecin qui se spécialise dans les diagnostics psychologiques. Il est en mesure de fournir des évaluations et des thérapies, mais aussi de prescrire des médicaments. Il est important de signaler à votre psychiatre tout comportement, développement mental ou émotion préoccupant.

**Psychologue :** Un psychologue étudie l'esprit humain, les émotions et le comportement. Si vous ou votre enfant consultez un psychologue pour une évaluation ou une thérapie, il est important de l'informer de tout comportement qui vous préoccupe. Pour ce qui est du diagnostic, il effectuera des évaluations cognitives et des évaluations par le jeu.

**Thérapeute du développement :** s'intéresse au jeu, au comportement et au développement social et émotionnel des enfants. Il apporte un soutien aux familles sur les questions de parentalité et de développement de l'enfant.

**Travailleur social :** Un travailleur social peut être utile tout au long de la vie d'une personne autiste. Il peut aider en fournissant une variété de services qui ne se limitent pas à : l'information concernant le diagnostic et le traitement, l'explication du diagnostic et des processus de traitement aux membres de la famille et le travail avec une personne ayant un TSA sur les relations, les compétences sociales et les transitions.

Pour plus d'informations sur ce qui vous attend, consultez le site [www.autismontario.com/node/497](http://www.autismontario.com/node/497).

## Annexe D :

### Glossaire de termes importants

**L'écholalie :** L'écholalie est la répétition de mots, de phrases, d'intonations ou de sons du discours d'autrui. Les enfants ayant un TSA font souvent preuve d'écholalie au cours du processus d'apprentissage de la parole. L'*écholalie immédiate* est la répétition exacte du discours de quelqu'un d'autre, immédiatement ou peu après que l'enfant l'a entendu. L'*écholalie différée* peut survenir plusieurs minutes, heures, jours, voire semaines ou années après que le discours original a été entendu. L'écholalie est parfois appelée "langage cinématographique" car l'enfant peut se souvenir et répéter des morceaux de discours comme s'il répétait le scénario d'un film. On pensait autrefois que l'écholalie n'était pas fonctionnelle, mais on sait aujourd'hui qu'elle a souvent une fonction de communication ou de régulation pour l'enfant.

**Fonctionnement exécutif :** Le fonctionnement exécutif est un terme général qui désigne les processus cognitifs qui nous aident à réguler, contrôler et gérer nos pensées et nos actions. Il comprend la planification, la mémoire de travail, l'attention, la résolution de problèmes, le raisonnement verbal, l'inhibition, la flexibilité cognitive, l'initiation d'actions et le contrôle des actions.

**Retard de langage :** Un retard de langage se produit lorsque le langage d'un enfant se développe plus lentement que celui des autres enfants du même âge, mais qu'il suit le schéma de développement typique. Par exemple, un enfant peut avoir 4 ans, mais comprendre et/ou utiliser le langage typique d'un enfant qui n'a peut-être que 2,5 ans. Un enfant peut présenter un retard du langage réceptif (compréhension du langage) ou un retard du langage expressif (utilisation du langage). Le développement du langage peut être affecté par l'interaction complexe d'influences génétiques et environnementales.

**La communication non verbale :** Les comportements non verbaux sont les choses que les gens font pour transmettre ou échanger des informations ou exprimer des émotions sans utiliser de mots. Il s'agit notamment du regard (regarder le visage des autres pour vérifier et voir ce qu'ils regardent et pour signaler l'intérêt d'interagir), des expressions faciales (mouvements du visage utilisés pour exprimer des émotions et pour communiquer avec les autres de manière non verbale), des postures corporelles (mouvements et positionnement du corps par rapport aux autres) et les gestes (mouvements des mains et de la tête pour signaler, comme donner, tendre, faire un signe, pointer ou secouer la tête). Au cours de la première année de vie, les enfants

apprennent à coordonner les comportements non verbaux pour réguler l'interaction sociale, de sorte qu'ils puissent utiliser leurs yeux, leur visage, leur corps et leurs mains pour interagir. En même temps, les enfants apprennent à lire ou à comprendre les comportements non verbaux des autres.

Par exemple, ils apprennent à suivre le regard et à regarder où quelqu'un d'autre regarde, à comprendre si les autres montrent par leur visage ou le ton de leur voix qu'ils sont heureux, tristes ou en colère, ou à regarder ce que quelqu'un montre du doigt. Avant d'apprendre à parler, les enfants peuvent adopter à tour de rôle des comportements non verbaux dans des interactions en va-et-vient.

**Rigidité/comportements et intérêts répétitifs :** Les comportements répétitifs et les intérêts restreints sont courants chez les enfants autistes. Les enfants ayant un TSA peuvent sembler avoir des comportements bizarres ou inhabituels, comme un intérêt très marqué pour un type particulier d'objet (par exemple, les peluches, les cheveux des gens) ou de pièces d'objets, ou de certaines activités. Ils peuvent avoir des mouvements répétitifs et inhabituels avec leur corps ou avec des objets, ou des pensées répétitives sur des sujets spécifiques et inhabituels.

**Dépistage vs. Diagnostic :** Le manuel d'épidémiologie de terrain décrit la différence entre les tests de diagnostic et de dépistage comme suit : Les tests de dépistage sont proposés aux personnes asymptomatiques qui peuvent ou non être atteintes d'une maladie précoce ou de précurseurs de maladie et les résultats des tests sont utilisés pour déterminer si un test de diagnostic doit être proposé ou non. Les tests de diagnostic sont proposés aux personnes qui ont une indication spécifique de maladie possible (une histoire, un symptôme, un signe ou un résultat positif à un test de dépistage) afin de déterminer si elles ont ou non la maladie en question

**Autostimulation (stimulation) :** Les comportements d'autostimulation ou "stimulations" sont des mouvements ou des postures stéréotypés ou répétitifs du corps. Il peut s'agir de maniérismes des mains (battement des mains, torsion ou rotation des doigts, frottement ou torsion des mains), du corps (bercement, balancement ou arpentage) et de postures bizarres (postures des doigts, des mains ou des bras). Parfois, ils impliquent des objets, comme lancer une ficelle en l'air ou tordre des morceaux de charpie. Ces maniérismes peuvent sembler n'avoir aucune signification ou fonction, bien qu'ils puissent avoir une signification pour l'enfant, par exemple pour fournir une stimulation sensorielle (également appelée comportement

d'autostimulation), pour communiquer afin d'éviter les demandes, ou pour demander un objet désiré ou de l'attention, ou encore pour apaiser les personnes méfiantes ou anxieuses. Ces maniérismes répétitifs sont courants chez un s.

**Trouble du traitement sensoriel (TSP) :** Le TSP est un état dans lequel le cerveau et le système nerveux rencontrent des difficultés à traiter ou à intégrer les stimuli. Le TSP est un état dans lequel les entrées sensorielles provenant de l'environnement ou du corps sont mal détectées ou interprétées et/ou pour lesquelles des réponses atypiques sont observées.

Pour un enfant qui a un TSP, le traitement des sensations de chaud ou de froid, de fatigue, de faim, de lumières et de sons peut être un défi ou une source d'accablement. Le SPD peut se manifester par une réponse excessive ou insuffisante à la stimulation.

- **Hypersensibilité :** La sur-réactivité aux entrées sensorielles est une sensibilité anormale ou une hyperréactivité. Il s'agit de l'état où l'on se sent dépassé par ce que la plupart des gens considèrent comme des stimuli communs ou ordinaires, qu'il s'agisse du son, de la vue, du goût, du toucher ou de l'odeur. De nombreux enfants autistes sont trop réactifs aux stimuli sensoriels ordinaires et peuvent présenter une défensive sensorielle - une forte réaction négative à leur surcharge, comme crier au son d'un téléphone.
- **Hyposensibilité :** La sous-réactivité à l'entrée sensorielle est un aspect de l'insensibilité anormale à l'entrée sensorielle, ou hypo-réactivité, dans laquelle un enfant ne répond pas à la stimulation sensorielle. Un enfant qui semble sourd, mais dont l'audition a été testée comme normale, est sous-réactif. Un enfant qui n'est pas assez réactif aux stimuli sensoriels peut avoir une tolérance élevée à la douleur, être maladroit, rechercher des sensations et agir de manière agressive.

**Communication sociale :** L'interaction sociale est l'utilisation d'un comportement non verbal ou verbal pour s'engager dans une interaction avec des personnes. Il peut s'agir du regard, de la parole, des gestes et des expressions faciales utilisés pour initier et répondre aux interactions avec les autres.

**Ce document est mis à jour chaque année.**

**Si vous avez des suggestions d'édition ou si vous souhaitez proposer de nouvelles informations, veuillez envoyer un courriel à [yukonhub@aidecanada.ca](mailto:yukonhub@aidecanada.ca).**

*Ce matériel est conçu à des fins d'information uniquement.*

*Il ne doit pas être utilisé à la place d'un avis, d'une instruction et/ou d'une thérapie médicale. Si vous avez des questions spécifiques, veuillez contacter votre médecin ou un professionnel de la santé approprié.*

*Ce document a été produit grâce à la collaboration entre AIDE Canada (Réseau d'échange de connaissances sur l'autisme et/ou la déficience intellectuelle), Autism Yukon et le NWT Disabilities Council.*

*Compilé par : Rebecca Fenton | Collaborateurs : Denise McKee, Jacqueline Mills, Leslie Peters |*

*Copy Edit and Design: Lois Bochart, Miaclaire Woodland*

## **RÉFÉRENCES**

Autism Yukon (2021). *Trouble du spectre autistique au Yukon : Tout ce que vous devez savoir avant un diagnostic.*

Gouvernement du Nunavut (2014). *Ça commence à la maison : Une ressource sur l'engagement des familles pour les écoles du Nunavut.*

McKee, D. et McKee, A. (2017). *Naviguer dans l'autisme tout au long de la vie.* Société de l'autisme des TNO.

[autismontario.com/programs-services/learning-resources](http://autismontario.com/programs-services/learning-resources)

[autismspeaks.ca/science-services-resources/resources/tool-kits/](http://autismspeaks.ca/science-services-resources/resources/tool-kits/)

[autismspeaks.org/what-autism/video-glossary/glossary-terms](http://autismspeaks.org/what-autism/video-glossary/glossary-terms)

[gov.nu.ca/health/information/home-and-continuing-care](http://gov.nu.ca/health/information/home-and-continuing-care)

[gov.nu.ca/health/information/medical-travel](http://gov.nu.ca/health/information/medical-travel)

[gov.nu.ca/health/information/non-insured-health-benefits](http://gov.nu.ca/health/information/non-insured-health-benefits)

[gov.nu.ca/health/information/getting-ready-medical-travel](http://gov.nu.ca/health/information/getting-ready-medical-travel)

[gov.nu.ca/health/information/rehabilitation](http://gov.nu.ca/health/information/rehabilitation)

[kakivak.ca/en/cyd\\_programs](http://kakivak.ca/en/cyd_programs)

[nuability.ca/](http://nuability.ca/)

[nunavuthousing.ca/sdpmpp](http://nunavuthousing.ca/sdpmpp)





**Autism Yukon**